



RAPPORT D'ORIENTATION



BUDGÉTAIRE CCAS DE LA



FARLÈDE 2026



Conseil d'administration
du 9 mars 2026



AR Prefecture

083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026



SOMMAIRE

PREAMBULE

I. CONTEXTE

1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

2. LE CONTEXTE NATIONAL

3. LE CONTEXTE SOCIAL : NOTRE TERRITOIRE FACE AUX VULNERABILITES

- 1) Vieillesse démographique et perte d'autonomie
- 2) Santé et accès aux soins
- 3) Isolement social : une fragilité transversale
- 4) Aidants : un public encore insuffisamment accompagné
- 5) Handicap et inclusion
- 6) Précarité économique et vulnérabilités sociales
- 7) Insertion, emploi et évolution des politiques publiques
- 8) Logement : une crise nationale aux répercussions locales fortes
- 9) Jeunesse, parentalité et prévention
- 10) Transition écologique et justice sociale

II. LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES DE 2022 A 2025

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- 1) Evolution 2022-2025
- 2) Evolution des recettes de fonctionnement
- 3) Evolution des dépenses de fonctionnement
- 4) Ratios

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

- 1) Opérations d'investissement réalisés en 2025

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1. LES ORIENTATIONS 2026

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES EN 2026

- 1) Les objectifs opérationnels
- 2) Les perspectives de dépenses

AR Prefecture
1083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2026

PREAMBULE

Préalable au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Il participe donc à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il n'a pas de caractère décisionnel.

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 ainsi que la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 sont venus étoffer les dispositions relatives au DOB.

Désormais et conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le DOB doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Celui-ci doit être présenté aux membres du Conseil d'Administration dans un délai non plus de 2 mois précédant l'examen du budget, mais de 10 semaines, conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget des Métropoles et applicable aux collectivités qui, comme la commune de La Farlède, ont adopté le référentiel comptable M57.

Le DOB se tient dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par son vote, l'assemblée prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

AR Prefecture

083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

I. CONTEXTE

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

- **Croissance mondiale** : entre 2,7 % et 3,3 %, selon l'ONU et le FMI, signe d'un rythme modéré mais fragilisé par les tensions commerciales et les incertitudes économiques.
- **Géopolitique** : tensions persistantes (Ukraine–Russie, Moyen-Orient, compétition États-Unis/Chine), maintenant une forte volatilité des prix de l'énergie et des matières premières et pesant sur la stabilité économique mondiale.
- **Transition écologique** : investissements massifs nécessaires, hausse des coûts et multiplication des événements climatiques extrêmes, imposant des contraintes supplémentaires aux gouvernements et aux collectivités locales.
- **Technologies et IA** : forte accélération des investissements, créant des opportunités mais aussi un risque d'inégalités accrues entre pays, ces innovations étant concentrées dans quelques grandes économies.

2. CONTEXTE NATIONAL

- **Les perspectives de croissance économique en France** :
L'INSEE prévoit une croissance économique annuelle modérée proche de +1 % (0.9 en 2025) en raison d'un contexte international moins favorable, d'incertitudes politiques internes, une détente progressive des prix (baisse de l'inflation vers 1.5%) et des taux, un redémarrage modéré de la consommation et de l'investissement.
- **Déficit public et contrainte budgétaire** :
Budget de l'État 2026 : adopté définitivement le 2 février 2026 (procédure 49.3, motions rejetées). Cible de déficit à 5 % du PIB.
- **Tendances emploi et marché du travail** :
En 2026, l'emploi en France devrait stagner, avec un léger rebond du chômage autour de 7,8 %. Les politiques publiques, notamment la loi "Plein emploi" et la fin des aides exceptionnelles comme "1 jeune, 1 solution", contribuent à une hausse des inscriptions et à des difficultés accrues pour les jeunes, accentuées par le recul de l'alternance. Les entreprises se montrent plus sélectives, tandis que des secteurs comme l'industrie, la construction et le numérique sont en repli, alors que la santé, le social, l'aide à domicile, l'éducation et le commerce de détail restent très demandeurs. Cette fracture sectorielle devrait s'amplifier en 2026.

AR Prefecture

083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

3. CONTEXTE SOCIAL : NOTRE TERRITOIRE FACE AUX VULNERABILITES

En 2026, le CCAS de La Farlède agit dans un environnement social en profonde mutation. Le vieillissement de la population, les difficultés d'accès aux soins, la hausse des situations de handicap, les fragilisations économiques et les besoins accrus en logement constituent les principaux déterminants des vulnérabilités nationales et locales. Ces dynamiques confirment le rôle central du CCAS dans la prévention, l'accompagnement et la coordination sociale.

Sources : Insee 2022, Caf 2024, observatoire des fragilités 2023, rapport d'activité mission locale 2025, Conseil départemental 2025, DGFiP 2023, SNE 2025. L'analyse des besoins sociaux prévue en 2026 actualisera les données du territoire.

1) Vieillesse démographique et perte d'autonomie

Constat :

Le vieillissement démographique s'accélère au niveau national : pour la première fois depuis l'après-guerre, le solde naturel est négatif et la France comptera près de 700 000 seniors supplémentaires en perte d'autonomie d'ici 2050. Localement, La Farlède connaît une dynamique similaire, avec une population âgée en croissance.

→ À La Farlède :

- 10 162 habitants (Insee en vigueur en janvier 2026 : population totale)
- Croissance démographique (évolution 2015-2021) : +1,4 % en moyenne/an (PACA : +0,5 %/an)
- Solde migratoire positive : +1,3 %/ Solde naturel : 0.1%
- 10.9% ont 75 ans et plus (Var : 13,10%, France : 9.6%) (Insee 2021)
- 1840 habitants de plus de 70 ans
- 284 personnes de plus de 80 ans vivent seules (Insee 2021)
- 226 bénéficiaires de l'APA à domicile
- 78 personnes inscrites au registre des personnes vulnérables.
- La commune compte des infrastructures adaptées aux seniors : résidence autonomie (50 lits), résidence seniors (90 logements), résidence intergénérationnelle (150 logements dont 47 adaptés), et 4 structures d'aide à domicile.

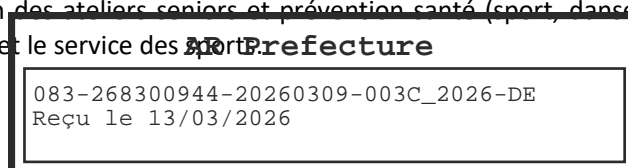
Cette évolution entraîne un besoin accru de prévention, une demande forte de maintien à domicile, une hausse des situations complexes et une sollicitation plus importante des acteurs médico-sociaux.

Enjeux :

- Prévenir la perte d'autonomie et détecter plus tôt les fragilités (isolement, troubles cognitifs, précarité).
- Soutenir le maintien à domicile
- Renforcer l'accompagnement médico-social et la coopération entre professionnels.
- Faciliter l'accès à l'information pour les familles et les aidants.
- Des habitats adaptés

Actions engagées en 2025 :

- Engagement de La Farlède comme Ville Aidante Alzheimer.
- Permanence mensuelle du CLIC de la Vallée du Gapeau au CCAS
- Réunion d'information sur les dispositifs de maintien à domicile animée par le CLIC en Octobre 2025.
- Participation du CCAS au Schéma Départemental de l'Autonomie 2026-2030.
- Organisation par la CPTS en mai 2025 d'une matinée prévention à destination des aînés
- Consolidation des ateliers seniors et prévention santé (sport, danse, sophrologie, balades) en partenariat avec l'ASEPT et le service des sports.



Leviers d'actions possibles :

- Coopérations renforcées avec le CLIC, les services APA, la CPTS, les professionnels médico-sociaux, les aides à domicile et les associations locales.
- Poursuite des actions de prévention "Bien vieillir" : ateliers mémoire, équilibre, activité physique adaptée, nutrition, numérique, soutien aux aidants.
- Repérage des seniors isolés ou en fragilité via les réseaux de proximité (CCAS, associations, professionnels de santé).
- Accompagnement des parcours Alzheimer dans la continuité de l'engagement « Ville Aidante Alzheimer ».
- Renforcement de l'information sur les dispositifs d'aide, soutien aux démarches administratives (APA, MDPH, aides techniques).

2) Santé et accès aux soins

Constat :

Les difficultés nationales d'accès à la santé (délais de rendez-vous qui s'allongent, hausse du nombre de personnes sans médecins traitants, renoncements aux soins) se retrouvent localement. La santé mentale constitue également un enjeu croissant.

À La Farlède :

- 3 cabinets médicaux regroupant 11 médecins généralistes ;
- un nombre significatif de patients sans médecin traitant : 1112 personnes, taux (assurés régime général) : 15% (Var : 13%, PACA : 17%, France : 17%)
- 10 cabinets infirmiers, 16 infirmiers + SSIAD ;
- 3 pharmacies ;

Le territoire bénéficie de partenariats structurants :

- une Convention Locale de Partenariat CPAM–CARSAT–CCAS, signée en 2024, ciblant l'accès aux droits et la prévention du renoncement aux soins ;
- la CPTS Vallée du Gapeau, créée en avril 2024, qui organise les parcours de soins, soutient les personnes sans médecin traitant et mène des actions de prévention — comme la réunion sur la santé des aînés organisée en mai 2025 à La Farlède ;
- des lieux-relais assurés à La Farlède :
 - Mutuelle communale JUST (permanence 2e et 4e mardis au CCAS)
 - Centre Médico-Psychologique (ateliers les mardis matin, salle polyvalente)
 - Consultations de la PMI au Centre médico-social.
 - Permanences France Alzheimer au CCAS

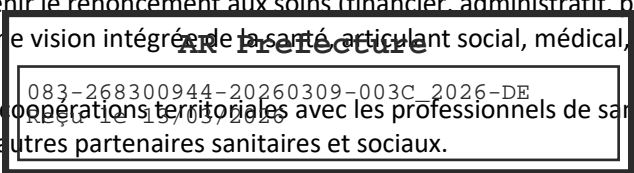
Une approche globale : « Une seule santé »

L'approche *One Health* rappelle que la santé est directement influencée par les déterminants sociaux : logement, isolement, précarité, environnement, accès aux soins, mobilité. Les publics fragiles accompagnés par le CCAS cumulent souvent plusieurs de ces déterminants.

Ainsi, améliorer la santé des habitants passe aussi par l'action sociale, la prévention du renoncement, la lutte contre l'isolement, la facilitation administrative et l'accompagnement.

Enjeux :

- Garantir un accès équitable aux soins et réduire le renoncement en particulier les personnes âgées, les ménages précaires, les familles monoparentales et les personnes sans médecin traitant.
 - Prévenir le renoncement aux soins (financier, administratif, psychologique, mobilité).
- Développer une vision intégrée de la santé, articulant social, médical, prévention et accompagnement administratif.
- Renforcer les coopérations territoriales avec les professionnels de santé, la CPAM, la CPTS, le Département, le CMP et les autres partenaires sanitaires et sociaux.



Leviers d'actions possibles :

- Faciliter l'accès aux droits santé :
 - Renforcer l'information santé (droits, mutuelle, démarches CPAM),
 - Développer l'accompagnement administratif (compte Ameli, Doctolib, CSS, démarches administratives...)
- Prévenir le renoncement aux soins :
 - Repérage des personnes sans médecin traitant en lien avec la CPTS.
 - Orientation via la CPTS pour les situations prioritaires (personnes âgées, pathologies chroniques, vulnérabilités sociales).
- Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation :
 - Ateliers santé (mémoire, équilibre, nutrition, prévention des chutes...)
 - Campagnes locales de prévention du diabète, dépistages...
 - Interventions ciblées auprès des seniors, aidants, jeunes parents et familles monoparentales.
- Développer une stratégie territoriale « Une seule santé » :
 - Intégrer systématiquement la dimension santé dans les évaluations sociales
 - Croiser besoins sociaux et besoins de santé pour identifier les publics à risque (isolement + précarité + absence de médecin traitant)
 - Coopération renforcée avec CPAM, CARSAT, CPTS, CMP, PMI, Département, médecins, infirmiers...
- Renforcer la mobilité santé : informer sur les dispositifs existants
- Soutenir la santé mentale et la prévention du mal être : développer des groupes de parole

3) Isolement social : une fragilité transversale

Selon le CESE (2017), « l'isolement social est la situation dans laquelle se trouve une personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes en nombre ou en qualité, se retrouve en souffrance et en danger. »

Constat :

- En France plus de 5,5 millions de personnes sont touchées par l'isolement social.
- Public touché : personnes âgées mais également les personnes malades, les proches aidants, les personnes vivant seules, les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les jeunes adultes, les ménages précaires et les familles monoparentales
 - La rencontre nationale Monoparentalité et Pauvreté de juillet 2025 a souligné que l'isolement constitue un facteur majeur de vulnérabilité pour les parents seuls, en particulier les mères, déjà confrontées à la précarité, la charge mentale, des difficultés de garde, d'emploi, de logement...
- A La Farlède : 284 seniors de plus de 80 ans vivent seuls (*Insee 2021*), 452 familles monoparentales, 147 jeunes suivis par la mission locale

Le territoire bénéficie de ressources :

- Un tissu associatif riche
- Salon de thé solidaire à l'IME de la Capelle (lieu convivial d'inclusion sociale et culturelle)
- Animations organisées par le CCAS et la Ville
- Médiathèque

Enjeux :

- Faire de la lutte contre l'isolement un axe prioritaire de prévention et d'inclusion, mobilisant l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, culturels et associatifs.
- L'objectif est de garantir à chaque habitant, quel que soit son âge ou sa situation, des opportunités de lien, de participation et de soutien social.

Leviers possibles :

- Actions « d'aller vers » et repérage des personnes vulnérables en coordination avec les partenaires de proximité (CLIC, associations, professionnels de santé...).

AR: Préfecture
083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

- Renforcement de l'accès à la culture, à la lecture et aux loisirs, notamment via la médiathèque (après-midi jeux de société, cinéma...), le café solidaire de l'IME de la Capelle (événements culturels...) ou les événements organisés par le CCAS et la municipalité.
- Création et développement d'espaces de socialisation ateliers, animations intergénérationnelles, sorties collectives, dispositifs de participation citoyenne.
- Mobilisation du tissu associatif et développement de partenariats culturels et solidaires (petits frères des pauvres, associations locales, PHAR83...).
- Renforcement de la coopération territoriale sanitaire–social–médico-social, pour inscrire la prévention de l'isolement dans une approche globale et coordonnée.

4) Aidants : un public encore insuffisamment accompagné

Constat :

- Offre de répit insuffisante en France et inégalement répartie sur le territoire malgré la stratégie nationale 2023-2027 (développement du répit, extension de la VAE aux aidants, renforcement des droits associés au congé « proche aidant »).
- La pression démographique et l'augmentation des situations de dépendance → pression accrue sur les aidants.
- Ressources sur le territoire : présence de permanences France Alzheimer au CCAS, plateforme de répit « Au fil des Aidants » à La Garde

Enjeu :

- Mieux soutenir les aidants : information, répit, accompagnement.

Leviers possibles :

- Développer les permanences et groupes d'échange aidants.
- Renforcer les coopérations (plateforme de répit, Maison des Aidants itinérante).
- Intégrer les aidants dans les actions collectives du CCAS.

5) Handicap et inclusion

Constat :

Le nombre de situations de handicap accompagnées augmente depuis plusieurs années, sous l'effet de la meilleure reconnaissance des droits, de l'identification accrue des troubles neurodéveloppementaux (TND) et du vieillissement des personnes en situation de handicap. Au niveau national, les MDPH reçoivent désormais plus de 5 millions de demandes par an, et la stratégie Handicap & Autonomie 2023-2027 vise à renforcer la simplification, l'accessibilité et la continuité des parcours.

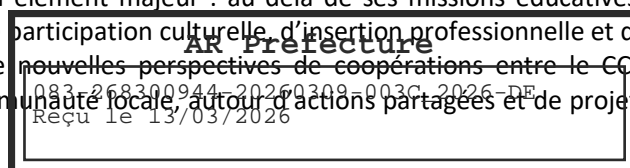
À La Farlède, cette tendance se traduit par :

- 148 bénéficiaires de l'AAH et 45 bénéficiaires de l'AAEH
- 56 bénéficiaires de la PCH

Ressources sur le territoire :

La Ville de La Farlède s'inscrit depuis longtemps dans une dynamique forte d'inclusion, aujourd'hui renforcée par un écosystème local qui favorise les parcours de vie et la participation de chacun. L'installation de l'IME La Capelle en 2025 en constitue un élément majeur : au-delà de ses missions éducatives, l'établissement est un véritable lieu d'inclusion sociale, de participation culturelle, d'insertion professionnelle et de mixité en cœur de ville.

Son arrivée ouvre de nouvelles perspectives de coopérations entre le CCAS, les familles, les professionnels et l'ensemble de la communauté locale, autour d'actions partagées et de projets favorisant le décroisement social et l'inclusion.



Parallèlement, d'autres transformations structurent le secteur :

- élargissement des missions du CLIC, désormais compétent pour les situations de handicap.
→ Le CLIC tient une permanence au CCAS 1 fois par mois

Enjeux :

- Renforcer l'accès aux droits pour les personnes handicapées et leurs aidants.
- Mieux coordonner les acteurs du médico-social, du social, de l'éducation et de la santé.
- Soutenir une inclusion durable dans la vie locale : activités, culture, emploi, citoyenneté.
- Accompagner l'évolution des besoins liés au vieillissement des personnes handicapées.
- participer activement à faire vivre le café solidaire, en s'inscrivant dans une logique de partenariat, d'actions partagées

Leviers d'action possibles :

- Développer les coopérations entre CCAS, IME La Capelle, CLIC, services APA, SAAD/SSIAD, MDPH, associations.
- Renforcer les actions d'accès aux droits : soutien aux démarches.
- Proposer ou co-animer des actions partagées avec l'IME : ateliers culturels, intergénérationnels, événements inclusifs, participation citoyenne.
- Favoriser l'habitat inclusif et la diffusion d'informations sur les logements adaptés Handitoit.
- Développer la sensibilisation locale au handicap

6) Précarité économique et vulnérabilités sociales

Constat :

Les ménages accompagnés par le CCAS présentent souvent un reste à vivre très faible et sont majoritairement composés de personnes seules ou de familles monoparentales, particulièrement exposées à la pauvreté. Au niveau national, 41 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, un taux plus de deux fois supérieur à celui des couples.

Le surendettement illustre cette fragilisation :

- 62 % des personnes surendettées vivent sous le seuil de pauvreté (contre 15 % dans la population générale).
- Les bascules dans la précarité sont le plus souvent liées à un accident de vie : séparation, perte d'emploi, maladie.
- Les parents isolés — très majoritairement des mères — sont parmi les plus exposés.

Les violences intrafamiliales deviennent également un motif croissant de sollicitation des CCAS, nécessitant un repérage et une orientation spécifique (Chiffres CIDFF 2025 : 12% des RDV sont liés aux violences conjugales).

Enfin, la fragilité économique touche désormais aussi des publics auparavant plus protégés : travailleurs à bas salaire, retraités modestes, jeunes actifs.

Données locales – La Farlède :

- Revenu fiscal médian : 32 556 € (Var : 29 936€, France : 30 311€) – (DGFiP 2023)
- Taux de pauvreté : 10 % (15.6% Var, 10.9% CCVG)
- Nombre de personnes au RSA : 164
- Population couverte sous le seuil des bas revenus : 954 personnes (460 foyers)
- 83 familles ont bénéficié d'une aide financière par le CCAS en 2025
- Soutiens associatifs 2025 : Secours populaire (19 familles), Restos du Cœur (20 familles), Secours catholique (21 familles).
- Services disponibles à La Farlède :
 - Espace numérique Médiathèque Eureka : ateliers individuels et collectifs
 - Permanences des assistantes sociales du Département au CMS à La Farlède
 - Point Justice (CIDFF, avocats CDAD, conciliateurs), DE
 - Intervention sociale en gendarmerie (AVIV).
- Le CCAS travaille en réseau avec la Mission Locale, la Banque de France, la CAF, la CPAM, l'UDAF, EDF précarité, France Services et la DDETS.

Enjeux :

- Prévenir les bascules dans la précarité, en particulier pour les familles monoparentales et les personnes seules.
- Renforcer le repérage et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.
- Garantir l'accès aux droits, aux aides financières et à l'information administrative.
- Lutter contre l'isolement social, souvent lié à la précarité financière.
- Améliorer l'accompagnement budgétaire et prévenir le surendettement.
- Favoriser l'inclusion numérique, indispensable aux démarches sociales.

Leviers possibles :

- Information accès aux droits et prévention du non-recours : accompagnement global (RSA, CAF, logement, santé, énergie).
- Prévention du surendettement et soutien budgétaire : mise en place d'ateliers budgétaires et de prévention énergie
- Soutien aux familles monoparentales : actions ciblées : ateliers dédiés, parentalité
- Lutte contre les violences intrafamiliales : coordination renforcée avec CIDFF, intervenante sociale gendarmerie (AVIV), CDAD, sensibilisation
- Inclusion numérique : valorisation de l'espace numérique de la Médiathèque Euréka.

7) Insertion, emploi et évolution des politiques publiques

Constat :

La prolongation de l'expérimentation RSA, la montée des situations d'exclusion et l'élargissement des missions de France Travail renforcent la nécessité d'une coopération étroite entre les acteurs sociaux. Ces évolutions imposent de travailler conjointement pour :

- accompagner les ménages en rupture de droits,
- prévenir le non-recours,
- faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion et d'accompagnement socio-professionnel.

Parallèlement, la pérennisation du programme Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) confirme l'importance de développer des solutions locales d'inclusion.

Données locales – La Farlède :

- Taux de chômage : 9.7 %
- Nombre de personnes au RSA : 164

Enjeux :

- Soutenir les publics les plus éloignés de l'emploi : jeunes, familles monoparentales, personnes en rupture de droits, travailleurs précaires.
- Consolider une offre d'insertion de proximité, compatible avec les compétences et contraintes des habitants.

Leviers possibles :

- Parcours d'insertion et d'accompagnement : orientation vers les services France Travail, formations, chantiers d'insertion...,
- Développer des solutions locales d'inclusion : mobilisation du réseau associatif, économique
- Accompagnement renforcé des jeunes

AR Prefecture

083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

8) Logement : une crise nationale aux répercussions locales fortes

Constat :

En 2026, la France traverse une crise du logement sans précédent, marquée par une baisse de la construction neuve, la hausse des coûts du foncier, la hausse des loyers, le coût énergétique élevé et des délais d'attribution du logement social en augmentation. Face à cette situation, l'État a lancé un **Plan national de relance du logement** visant notamment à accélérer la production de logements sociaux, soutenir l'accession abordable (PSLA, BRS), simplifier les procédures, et renforcer les outils pour lutter contre la vacance et la rénovation énergétique. Objectif de ce plan : construction de 2 millions de logements d'ici 2030, dont 125 000 logements sociaux dès 2026, avec un soutien renforcé aux bailleurs sociaux.

Les collectivités et les CCAS sont en première ligne pour accompagner les ménages en difficulté et prévenir les ruptures de parcours résidentiels.

Données locales :

Le CCAS de LA FARLEDE est guichet enregistreur de la demande de logement social depuis 2016 :

- 285 demandeurs farlédois inscrits au SNE (soit 562 personnes).
- 480 personnes reçues au guichet en 2025.
- 436 logements locatifs sociaux livrés depuis 2016, dont 37 PSLA* et 12 BRS*
- 730 logements sociaux en service actuellement.
- 6 bailleurs sociaux présents sur la commune.
- 70 % des attributions en 2025 réalisées en faveur de Farlédois (gestion en flux).

Programmes à venir (à partir de 2026) :

- La Guibaude (tranche 2) : 148 logements dont 74 logements sociaux (42 LLS*+ 32 BRS)
- La Centralité : 15 LLS
- Roubaud : 57 logements dont 29 LLS
- Les Peyrons-Urbat : 24 logements dont 10 logements sociaux (LLS, PSLA)
- Renouvellement urbain : 10 LLS
- Résidence seniors : 93 logements dont 24 LLS
- SCI les Bleuets : 3 LLS conventionné Anah privé

*LLS : logements locatifs sociaux

BRS : Bail Réel Social (dispositif d'accession à la propriété)

PSLA : Prêt social location-accession (dispositif d'accession à la propriété)

Enjeux :

- Informer et accompagner les demandeurs de logements sociaux
- Accélérer l'accès des ménages vulnérables en renforçant l'accompagnement administratif.
- Prévenir les ruptures de logement (impayés, expulsions, surpeuplement, situations d'urgence).
- Favoriser les parcours résidentiels (PSLA, BRS, logements intermédiaires, logements adaptés).
- Renforcer la coordination territoriale avec les acteurs du logement et de l'insertion : DDETS, bailleurs sociaux, Action Logement, Conseil départemental, associations (En Chemin...),

9) Jeunesse, parentalité et prévention

Constat :

Les difficultés sociales touchant les jeunes et les familles s'amplifient :

- une exposition précoce et massive aux écrans (dès 3 ans) - DE
- le développement de troubles attentionnels, anxieux et scolaires, désormais confirmés par les enquêtes nationales ;



- une augmentation des besoins de soutien à la parentalité, notamment dans les familles monoparentales et précaires ;

La précarité des familles et des jeunes adultes (18-25 ans) s'accroît avec :

- la flambée des prix des biens de première nécessité,
- la tension sur le logement étudiant,
- la fragilité économique en début de parcours professionnel.

Données locales – La Farlède

1 496 familles avec enfants.

- dont 452 familles monoparentales soit 30.21%, (Var : 32.21%, CCVG : 26.32%)
 - 334 familles monoparentales allocataires Caf

Ressources sur le territoire :

Permanences Mission Locale : lundis et jeudis après-midi au CCAS.

- 147 jeunes farlèdois suivis par la Mission Locale.

Acteurs locaux :

- Espace enfants-parents La Bulle (PMI),
- Ligue Varoise de Prévention

L'enjeu est :

- de renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (mobilité, formation, prévention du décrochage).
- Soutenir la parentalité
- Prévenir les fragilités psychiques (anxiété, troubles scolaires, addictions, usages problématiques des écrans).
- Créer des lieux de rencontre et des activités sportives, culturelles et citoyennes accessibles.
- Repérer et accompagner les jeunes en situation précaire ou isolés.
- Développer des espaces d'expression pour les jeunes et les parents.

Leviers d'actions possibles :

- Soutien à la parentalité :
 - Actions conjointes CCAS – PMI – CAF – Pôle éducation, enfance, jeunesse : ateliers parents-enfants
 - Renfort auprès des familles monoparentales (accès aux droits, modes de garde, logement...).
- Développement des lieux et activités pour les jeunes

10) Transition écologique et justice sociale

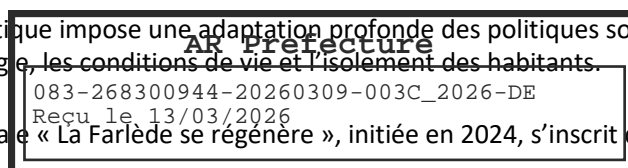
Comme de nombreuses communes du bassin méditerranéen, La Farlède est fortement exposée aux effets du changement climatique :

- canicules récurrentes,
- risques climatiques accrus (sécheresses, incendies),
- précarité énergétique,
- vulnérabilités sociales amplifiées.

Les ménages les plus fragiles socialement et économiquement sont aussi les plus exposés à ces impacts (logements mal isolés, absence de climatisation, isolement, risques sanitaires liés à la chaleur).

Le changement climatique impose une adaptation profonde des politiques sociales, car il touche directement la santé, l'accès à l'énergie, les conditions de vie et l'isolement des habitants.

La démarche municipale « La Farlède se régénère », initiée en 2024, s'inscrit dans cette approche systémique et collaborative.



Enjeux :

- Adapter les politiques sociales aux nouvelles vulnérabilités climatiques : santé, isolement, précarité énergétique, protection des seniors.
- Développer des espaces frais accessibles lors des vagues de chaleur (Oasis Solidaires) :
 - Salle de la Capelle (Oasis solidaire depuis 2025),
 - Résidence Roger Mistral (Oasis solidaire)
- Renforcer la vigilance sociale auprès des publics vulnérables (personnes âgées, isolées, familles précaires).
- Accompagner les habitants dans les transitions écologiques : alimentation durable, sobriété énergétique, mobilité alternative.
- Intégrer systématiquement les enjeux environnementaux dans les projets et politiques du CCAS.
- Faire de la transition écologique un levier d'inclusion sociale, en s'appuyant sur les ressources locales (associations, agriculteurs, service transitions et innovation, services municipaux).

Leviers d'actions possibles :

- Alimentation durable et circuits courts
- Actions collectives autour d'une alimentation saine, locale et accessible, en lien avec les agriculteurs et acteurs locaux.
- Ateliers cuisine durables, valorisation des produits locaux, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Intégration de la transition dans les projets du CCAS

AR Prefecture

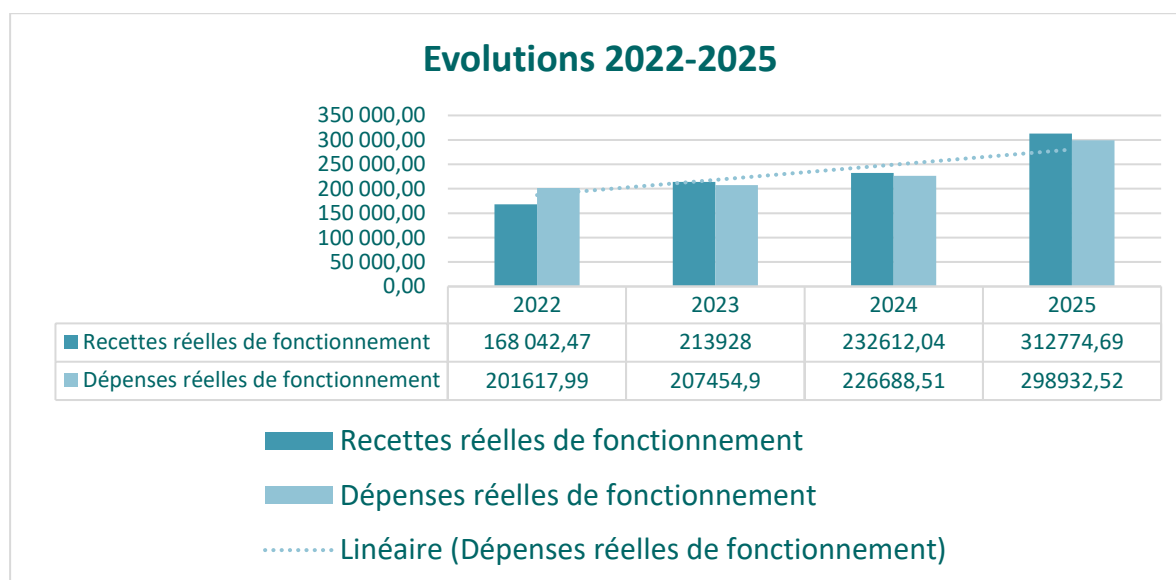
083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

II. LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES de 2022 à 2025

1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1) EVOLUTION 2022-2025

	2022	2023	2024	2025	% 2025/2024
Total recettes réelles de fonctionnement	168 042.47	213 928.00	232 612.04	312 774.69	34.46%
Total dépenses réelles de fonctionnement	201 617.99	207 454.90	226 688.51	298 932.52	31.87%



AR Prefecture

083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

2) EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement en 2025 s'élèvent à 312 774.69€. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement		2022	2023	2024	2025	% 2025/2024
013	Atténuation de charges	2 946.00	214.00	186.00	173.00	-6.9%
70	Produits des services	7 369.00	13 711.00	5 177.00	4 573.00	-11.66%
74	Dotations et participations	156 865.00	200 001.00	227 211.00	308 026.00	35.56%
75	Produits de gestion courante	0.42	2.00	38.04	2.69	
77	Produits exceptionnels	862.05	0	0		
Total des recettes réelles de fonctionnement		168 042.47	213 928.00	232612.04	312 774.69	34.46%
Résultat de fonctionnement reporté		57 560.53	20 073.01	19037.42	16 068.86	-15.59%
Total des recettes de fonctionnement		225 603.00	234 001.01	251649.46	328 843.55	+30.67%

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement du CCAS enregistrent une hausse significative (+34.46 %) portée très largement par l'augmentation de la subvention municipale, qui demeure la ressource essentielle du CCAS.

Les recettes se composent principalement de :

2.1.. Dotations et participations

Elles regroupent :

- la subvention communale, en nette progression (+36,71 % en 2025), permettant d'équilibrer les besoins croissants liés à l'activité sociale.
- les subventions du Conseil départemental au titre de l'instruction des dossiers APA et RSA, en forte baisse (925 € en 2025 contre 2 575 € en 2024, soit -64,08 %) en raison de la fin de la participation départementale liée au RSA ;

Evolution de la subvention communale de 2022 à 2025 :

	2022	2023	2024	2025
Subvention de la ville	153 290€	196 351€	224 636€	307 101.00
Nombre d'habitants	9732	9725	9781	9868

2.2. Produits et services

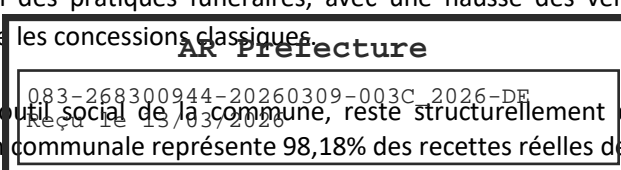
Il s'agit de la part reversée au CCAS correspondant au tiers des produits de concessions et redevances funéraires. Cette recette connaît une baisse de 11,66 % en 2025 par rapport à 2024.

Cette diminution s'explique par :

- la poursuite du recul des ventes de concessions,
- l'arrêt des ventes par anticipation,
- une évolution des pratiques funéraires, avec une hausse des ventes de cases de columbarium, moins onéreuses que les concessions classiques.

Le CCAS, en tant qu'outil social de la commune, reste structurellement dépendant du financement municipal. En 2025, la subvention communale représente 98,18% des recettes réelles de fonctionnement, confirmant que :

- le CCAS ne dispose que de peu de ressources propres,



- la poursuite et l'ajustement de la subvention municipale sont indispensables pour maintenir le niveau d'accompagnement social rendu aux administrés.

3) EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2025 s'élèvent à 298 932.52€. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		2022	2023	2024	2025	% 2025/2024
011	Charges à caractère général	49 306.45	51 733.65	51 636.60	70 608.45	+36.74%
012	Charges de personnel	116 690.07	121 489.54	142 076.98	191 641.90	+34.88%
65	Charges de gestion courante	35 621.47	34 231.71	32 974.87	36 682.17	+11.24%
66	Charges financières	0	0	0	0	
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	
Total dépenses réelles		201 617.99	207 454.90	226 688.45	298 932.52	+31.87%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	3 912.00	7508.69	8892.09	3058.08	-65.66%
Total dépenses de fonctionnement		205 529.99	214 963.59	235 580.54	301 990.60	+28.19%

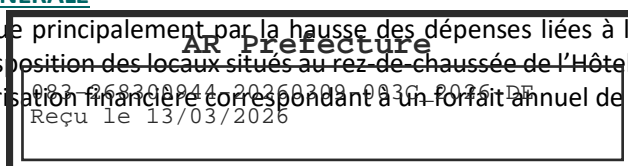
3.1. Evolution des charges à caractère général :

	2022	2023	2024	2025	% 2025/2024
Animations	21 583.73€	24 246.95	25 994.88	27 359.88	+5.25%
Bons cadeaux de Noël, cadeaux de Noël enfants et résidents maisons de retraite	10 038.53	10 285.51	12 435.97	12 257.58	-1.43%
Administration générale	10 762.87	11 195.23	7 839.58	29 500.67	+276.30%
Prévention bucco-dentaire	1 376.00	1 348.00	1 725.00	1 382.00	-19.88%
Ateliers numériques (y compris charges service civique)	5 326.02	4 209.00	3 258.03	0	0
Plan canicule	219.30	448.96	383.20	108.32	-0.71%
Total charges à caractère général	49 306.45	51 733.65	51 636.66	70 608.45	+36.74%

L'année 2025 marque une augmentation des charges à caractère général (+36.74%).

ADMINISTRATION GENERALE

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des dépenses liées à l'administration générale +276.30%. La commune met à sa disposition des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Commune. Cette mise à disposition fait l'objet d'une valorisation financière correspondant à un forfait annuel de 16 640 € (convention signée en 2024).



ACTIONS D'ANIMATION ET DE PREVENTION MENEES EN 2025 :

Festivités de Noël :

Les dépenses d'animation enregistrent en 2025 une hausse de +5,25 %, principalement due à l'augmentation du coût global du repas de Noël (18 517,34 € contre 17 253,14 € en 2024).

Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation du nombre de participants : 395 inscrits en 2025, contre 370 en 2024 et 353 en 2023 ;
- le tarif traiteur est resté stable à 39 € par personne.

Le nombre de bénéficiaires des bons cadeaux reste stable soit environ 471 personnes en 2025.

Les seniors ont visité le marché de Noël de Hyères le 5 décembre 2025.

Semaine de l'âge d'or (6 au 24 octobre 2025) : une édition festive autour du théâtre comprenant :

- ateliers intergénérationnels,
- représentation de trois pièces de théâtre,
- une réunion d'information animée par le CLIC sur le maintien à domicile et ses dispositifs.
- des séances de cinéma

Rendez-vous printanier

- Organisation d'un après-midi guinguette

Prévention santé

Activités sportives et bien-être pour les seniors offertes par le CCAS

- 4 balades organisées en partenariat avec le service des sports.
- 3 ateliers prévention santé (danse adaptée et sophrologie) totalement financés par l'ASEPT.
- 12 séances "Découverte du sport" destinées aux seniors, en partenariat avec le service des sports.

Dépistage bucco-dentaire pour les enfants des classes de CP

- La baisse du coût est expliquée par une diminution du nombre d'enfants dépistés en 2025 : 87 élèves en 2025, contre 105 en 2024 et 88 en 2023. Le coût unitaire a été maintenu à 11 € par enfant.

Lutte contre l'isolement :

La lutte contre l'isolement demeure une priorité du CCAS. L'équipe contacte régulièrement les seniors afin de favoriser leur participation aux animations proposées. Par ailleurs, dans le cadre de ses missions, le CLIC a organisé un événement convivial et d'échanges à LA FARLEDE en novembre 2025 en partenariat avec les petits frères des pauvres et le CCAS afin de sensibiliser le public et les acteurs locaux à la question de l'isolement des seniors sur notre territoire.

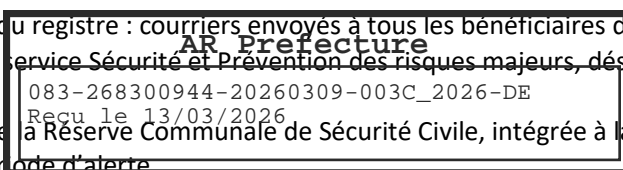
Inclusion numérique :

Depuis 2018, le CCAS a été précurseur dans la mise en place d'ateliers numériques. Progressivement, ces actions se sont inscrites durablement dans l'offre locale de services. Depuis 2025, elles sont animées par le chargé de médiation numérique de la médiathèque. Chaque année, des séances spécifiquement dédiées aux seniors sont proposées afin de renforcer leurs compétences numériques, favoriser leur autonomie et contribuer à réduire la fracture digitale.

Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur

En 2025, 78 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont été accompagnées durant les épisodes de fortes chaleur (10 jours en jaune, 18 jours en orange). L'année a été marquée par plusieurs évolutions renforçant la capacité d'intervention et la coordination communale :

- Consolidation du registre : courriers envoyés à tous les bénéficiaires de l'APA et de la PCH
- Implication du service Sécurité et Prévention des risques majeurs, désormais associé aux actions de suivi et de veille.
- Mobilisation de la Réserve Communale de Sécurité Civile, intégrée à la cellule de crise pour optimiser la réponse en période d'alerte



- Labellisation "OASIS SOLIDAIRE" de la salle de la Capelle (depuis le 6 juin 2025), identifiée comme espace frais accessible au public.
- Application du décret du 27 mai 2025, qui renforce les mesures de protection pour les agents exposés aux fortes chaleurs.

Ces dispositifs ont permis d'améliorer la prévention, la prise en charge et la coordination entre services pour protéger au mieux les personnes fragiles lors des périodes de canicule.

Atelier transition écologique

Les seniors ont participé à un atelier « la transition facile ! » animé par Need, organisé par le service transition et innovation, pour comprendre les notions de dérèglement climatique et devenir acteurs du changement. Ils ont également participé à la réunion de présentation de la ligne de covoiturage expérimentale "ZOU ! COVOIT", développée et financée par la Région Sud.

3.2. Evolution des charges de personnel :

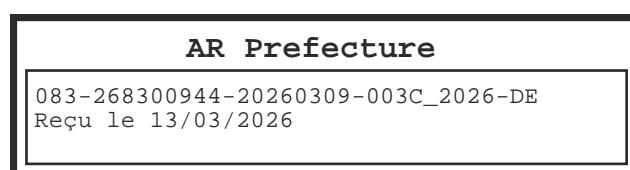
L'augmentation des charges de personnel en 2025 s'explique par :

- les frais de concours réciproques Commune/CCAS liés à la valorisation des services support de la commune (+20 811.52€).
- les dépenses inhérentes à l'accueil d'un nouvel agent en 2025 : le CCAS a accueilli un nouvel agent en 2025 afin de renforcer la qualité d'accueil et l'accompagnement du public.
- Hausse des cotisations patronales URSSAF et CNRACL en 2025
- Glissement Vieillesse Technicité

3.3. Evolution des charges de gestion courante :

	2022	2023	2024	2025	% 2025/2024
Contribution SICTIAM	4 701.38	4 701.38	4 701.38	4 701.38	0.89%
Subvention mission locale	17 517.60	17 505.00	17 605.80	17 762.40	
Aides à la personne	12 400.19	12 024.21	10 667.21	7 504.74€	-29.65%
Bourse au permis	1 000.00	0	0	0	
Subvention CDAD				3 500.00	
Subvention CIDFF				3 212.00	
Charges diverses de la gestion courante	2.30	1.12	0.48	2.69	
Total charges de gestion courante	35 621.47	34 231.71	32 974.87	36 682.17	11.24%

Les charges de gestion courante enregistrent une hausse de 11,24 % en 2025 par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la prise en charge, par le CCAS, du financement du Point Justice à compter de 2025, dépense auparavant assumée par la Commune.



a) Évolution des principales aides financières, relevant des aides facultatives du CCAS

	2022	2023	2024	2025	% 2025/2024
Bons alimentaires	5 485.48	7 678.02	5 581.74	3 368.71	-39.65%
Aides réfugiés ukrainiens	2639.43	0	0	0	
Colis de première nécessité	0	250.00	226.28	510€	
Bons chauffage personnes âgées	998.18	925.22	1 614.22	1 410.08€	-12.65%
Impayés de facture	296.80	673.22	1 079.22	337.50	-68.73%
Aide paiement cantine	2 815.30	2 497.75	2 165.75	1 878.45	-13.27%
Aide au transport scolaire	165.00	0	0	0	
Total aides à la personne	12 400.19	12 024.21€	10 667.21€	7 504.74€	-29.64%

Au total, 83 familles ont bénéficié d'au moins une aide financière en 2025.

Bons alimentaires

Après plusieurs années de hausse, le montant consacré aux bons alimentaires en 2025 diminue pour atteindre 3 368,71 €. Cette évolution s'explique à la fois par une baisse du nombre de bons délivrés : 73 bons en 2025, contre 88 en 2024 et la réduction du montant attribué, désormais modulé selon la composition familiale.

Cette diminution s'accompagne d'une orientation renforcée vers les associations caritatives du territoire ainsi que de la montée en charge du dispositif Eau Solidaire – Veolia, dont le soutien financier atteint 3 813,23 € en 2025 (contre 2 882,99 € en 2024).

➤ Profil des 50 familles bénéficiaires de bons alimentaires :

- 28 familles ont un reste à vivre < = 4 €/jour,
10 familles ont un reste à vivre entre 4 et 10 €/jour,
7 familles ont un reste à vivre > à 10€
- → Ces indicateurs révèlent une précarité importante parmi les ménages aidés.
 - 26% sont des familles monoparentales (13 familles)
 - 48% sont des personnes seules
 - 58 % résident en logement social (29 familles)

Aide cantine partielle

Cette aide couvre 50 % des frais de restauration scolaire pour les familles dont le quotient familial ≤ 500 €. Elle atteint 1 878,45 € en 2025. L'aide reste très fluctuante car liée à l'évolution des quotients familiaux. 67 % des bénéficiaires sont des familles monoparentales.

Bons chauffage – personnes âgées bénéficiaire de l'ASPA

Les bons chauffages ne sont désormais accordés qu'après dépôt d'un rapport social par les assistantes sociales. Cette nouvelle procédure, pensée pour renforcer l'équité, a entraîné une baisse mécanique transitoire du nombre de demandes.

b) Accompagnements réalisés en 2025 relevant des dispositifs légaux :

- 55 dossiers APA,
- 23 dossiers CARSAT
- 35 dossiers CSS
- 57 dossiers MDPH
- 13 dossiers d'aide sociale ont été instruits, incluant l'examen de 10 dossiers d'obligés alimentaires, auxquels s'ajoutent 7 dossiers d'obligés alimentaires relevant d'autres communes
- 7 Informations Préoccupantes envoyées à la Cellule Écoute et Vigilance.
- 6 dossiers de surendettement et suivis

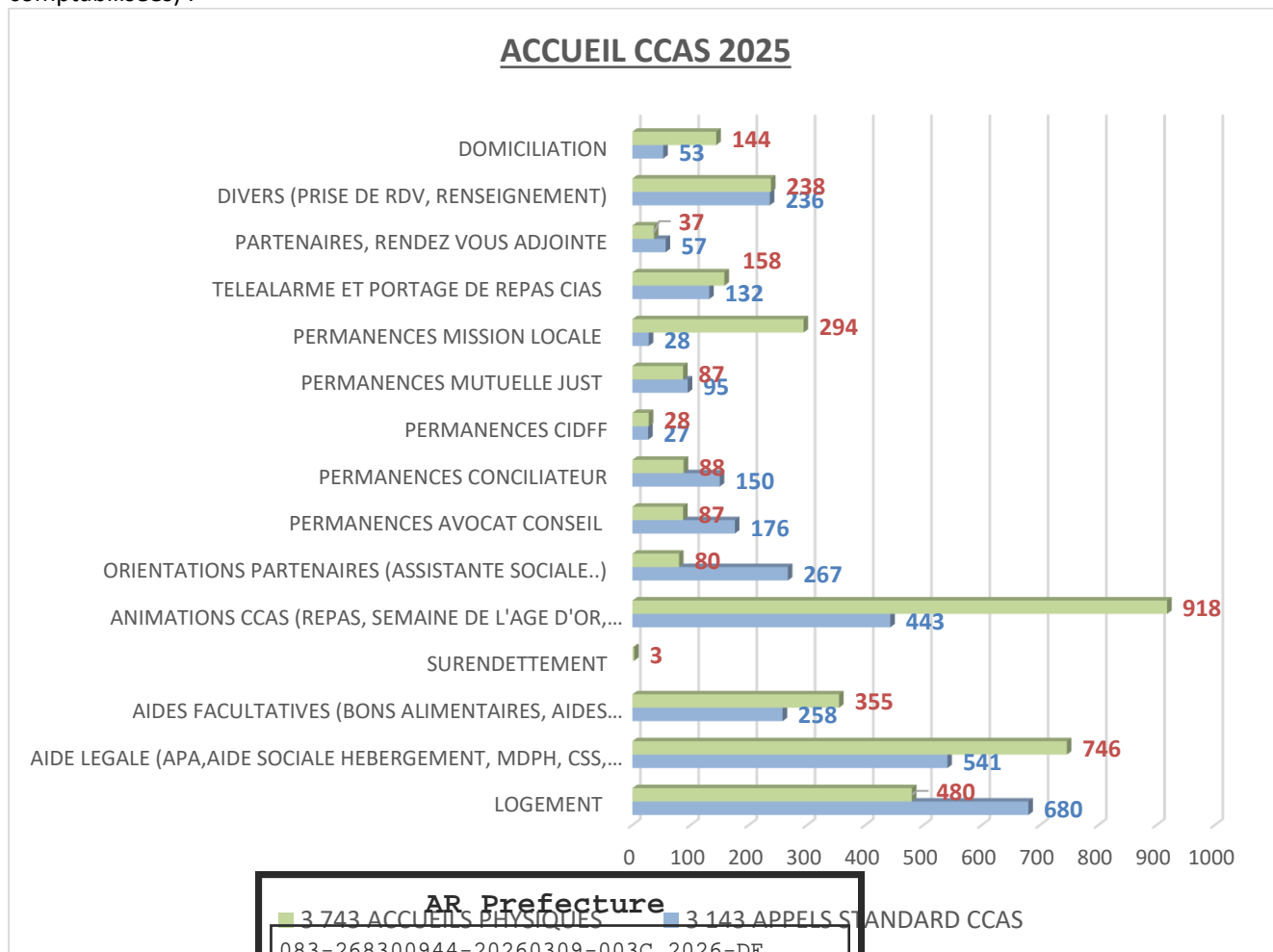


→ **Activité domiciliation (rapport activité 2025) :**

- 13 premières demandes d’attestation d’élection de domicile en 2025
- 5 renouvellements de domiciliation
- 4 radiations suite à l’acquisition d’un domicile stable
- Nombre de courriers reçus en 2025 : 186
- Nombre de personnes domiciliées : 22 majeurs (7 femmes, 15 hommes), 2 mineurs domiciliés en 2025
- Age : 2 moins de 30 ans, 2 plus de 60 ans, 11 entre 30 et 60 ans
- Ressources : 1 personne en attente de prestation, 7 personnes avec des prestations (RSA, AAH...), 14 ayant d’autres ressources (salaires, intérim, saisonniers...)
- Situation par rapport au logement :
 - 1 personne à la rue ou en voiture
 - 2 personnes hébergées à l’hôtel
 - 14 personnes hébergées par des tiers
 - 5 personnes en squat ou habitat non conventionnel (terrains..)

c). Fréquentation et activité de l’accueil du CCAS – 2025

Le CCAS accueille le public dans le cadre de la charte signée en 2021 avec le Conseil départemental : un accueil social inconditionnel de proximité (ASIP). En 2025, l’accueil enregistre une activité soutenue (hors demandes par mail, non comptabilisées) :



Pour mémoire en 2024

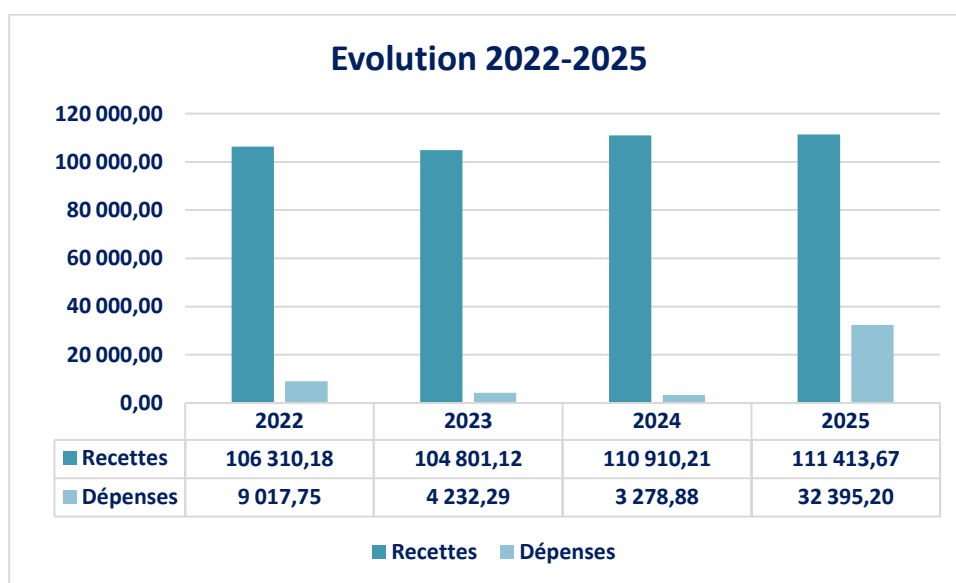
- 3 507 accueils physiques
- 3 319 appels téléphoniques

4) Ratios:

- **Epargne brute** : $312\,774.69 - 298\,932.52 = 13\,842.17$ €, soit un taux d'épargne brute de 4.42 %
- **L'absence de dette** offre au CCAS une marge de manœuvre importante, renforçant la stabilité et la soutenabilité de sa trajectoire pluriannuelle.

2. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1) Evolution 2022-2025

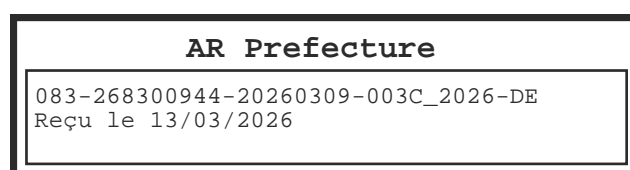


2) Opérations d'investissement réalisés en 2025 :

Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèvent à 32 395.20 € :

- Acquisition garage rue de la gare : 31 200 €
- Fauteuil ergonomique 619.20€
- Etude diagnostic amiante garage du CCAS 576 €

En janvier 2025, le CCAS a acquis un garage situé en centre-ville en vue d'y aménager une épicerie sociale. Les constats techniques réalisés au cours de l'année 2025, notamment la présence d'amiante et plusieurs contraintes structurelles ont mis en évidence la nécessité de redéfinir le projet initial en 2026. Une réflexion sur un projet plus global pour répondre aux objectifs de transition écologique et sociale pourra être étudiée dans les prochains mois sur la base de l'analyse des besoins sociaux menée par le CIAS.



III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour 2026

1. LES ORIENTATIONS 2026

Les dépenses prévisionnelles pour 2026 s'inscrivent **dans la continuité de l'exercice 2025**. Dans un contexte pré-électoral, les orientations actuelles sont maintenues et constituent la base de construction du budget 2026. Elles feront l'objet d'un réexamen après les élections municipales, afin d'ajuster la stratégie sociale du CCAS aux priorités du futur exécutif.

En 2026, la réalisation de l'**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** permettra de définir la nouvelle politique sociale pour les années à venir ajustée aux besoins du territoire. Le **transfert de compétences au CIAS** contribuera à répondre aux obligations légales à moindre coût tout en favorisant les synergies à l'échelle intercommunale.

L'ensemble des dispositifs d'aides et de secours sera reconduit (secours d'urgence, aides financières aux familles, personnes isolées et seniors). L'accueil et l'accompagnement social seront consolidés grâce au renfort d'un agent en 2025, offrant une structuration plus efficace du service et une prise en charge plus fluide des demandes.

Le CCAS financera à nouveau en 2026 les **permanences juridiques** assurées par le **CIDFF** et le **CDAD du Var**. Ce **Point Justice gratuit** constitue un service essentiel permettant d'informer, d'orienter et d'accompagner les usagers confrontés à des problématiques juridiques, familiales ou administratives.

Les manifestations phares organisées pour les seniors seront reconduites : repas de Noël, festivités de fin d'année, Semaine de l'Âge d'Or, après-midi dansant. Ces événements contribuent au renforcement du lien social et à la lutte contre l'isolement.

Les **actions collectives de prévention de la perte d'autonomie** seront également renforcées en cohérence avec les orientations « Bien vieillir » et les besoins identifiés sur le territoire. Dans la dynamique de « **La Farlède se régénère** », des ateliers « **PRENDRE SOIN...** » seront proposés aux seniors, aux parents et aux enfants, autour de **l'alimentation durable** et de pratiques favorables à la santé.

Les ateliers "**Découverte du sport**" et les **balades farlèdoises** seront reconduits de mars à juin, avec un créneau hebdomadaire dédié aux seniors chaque lundi. **Les enfants de l'IME** seront associés aux balades afin de favoriser **l'inclusion et les rencontres intergénérationnelles**.

Par ailleurs, des **actions spécifiques en faveur des aidants, des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et de leurs familles** seront développées, conformément à la dynamique "Ville Aidante Alzheimer".

Le CCAS poursuivra son soutien aux jeunes en difficulté d'insertion, notamment via la **bourse au permis de conduire**. La subvention à la Mission Locale sera désormais versée directement par la Commune à compter de 2026.

Les **actions de prévention bucco-dentaire** destinées aux élèves des classes de CP seront reconduites en 2026, en partenariat avec les écoles.

La **gestion du plan sanitaire des vagues de chaleur** sera renouvelée en 2026 afin d'assurer la protection des personnes vulnérables lors des épisodes caniculaires.

AR Prefecture

1083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Re de Le 13/03/2026

Enfin, les **concours réciproques** entre la Commune et le CCAS (services supports, mise à disposition des locaux) seront pleinement intégrés dans le budget 2026, conformément à la convention établie.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES EN 2026

1) LES OBJECTIFS OPERATIONNELS :

1.1. Les aides financières

- Reconstitution des dispositifs existants :
 - Secours relatifs à la prise en charge de facture
 - Aide alimentaire (bons alimentaires de première nécessité, colis alimentaire et d'hygiène de première nécessité)
 - Aide au règlement des frais de cantine
 - Bons de chauffage aux personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation de Solidarités aux Personnes Agées
 - Dispositif de Bourse au permis de conduire

1.2. Accès aux droits et point justice :

- Financement des permanences juridiques du CIDFF et du CDAD

1.3. Les animations et festivités organisées par le CCAS :

- Après-midi dansant le jeudi 21 mai 2026
- Semaine de l'âge d'or du 5 au 9 octobre 2026 : concert, loto, séances de cinéma
- Journée intergénérationnelle le 7 octobre 2026 : concours de pétanque
- Repas de Noël des seniors le mardi 1 décembre 2026
- Visite d'un marché de Noël
- Bons cadeaux de Noël pour les personnes de 65 ans et plus non imposables ou bénéficiaires de l'ASPA ou titulaire d'une carte d'invalidité de plus de 80% ou en situation financière difficile valorisés en 2026 à 27€ pour une personne seule et à 37€ pour un couple ;
- Bons d'achats de Noël et chocolats pour les enfants issus de familles en situation de précarité
- Coffrets cadeaux personnes âgées pour les Farlédois placés en résidence autonomie et résidence locative sénior
- Ballotins de chocolats distribués aux partenaires du CCAS à l'occasion des fêtes de fin d'année

1.4. LES ATELIERS PREVENTION SANTE « Prendre soin... » :

« Prendre soin des Seniors » :

- « Adoptez les bons réflexes » :
« Atelier Vitalité » : 6 séances de mars à juin 2026 (atelier financé par l'ASEPT)
(mémoire, sommeil, nutrition, équilibre...)
- « Bien manger » :
« Atelier cuisine sur la place du marché » en octobre 2025
- « Bougez » :
 - 12 séances de 1h30 « découverte du sport » les lundis après-midi : yoga, relaxation, gym douce, jeux de ballons animés par un éducateur sportif du service des sports de mars à juin
 - 4 balades intergénérationnelles avec les jeunes de l'IME dont 2 balades thématiques « à la découverte du patrimoine culinaire Farlédois »

« Prendre soin des parents et des enfants » :

- Atelier parentalité/alimentation durable pendant la Quinzaine des familles :
 - Atelier "bien faire ses courses dans un supermarché"

AR Préfecture
083-268300944-20260309-003C_2026-DE
Reçu le 13/03/2026

- Visite d'un producteur local
 - Atelier cuisine et repas partagé
- Objectifs : transmettre le plaisir de manger bon et sain, sensibiliser à une alimentation durable, développer l'autonomie culinaire, apprendre à choisir/cuisiner/gérer les restes, et créer du lien social.

Prendre soin des aidants :

- rencontre aidants, malades

Prendre soin des enfants :

- Prévention bucco-dentaire dans les classes de CP

1.5. PLAN DE GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR :

- Astreintes des agents du CCAS du 1er juin au 15 septembre
- Achat de brumisateurs

1.6. FRAIS DE CONCOURS COMMUNE/CCAS :

- Location locaux CCAS (chap 11)
- Valorisation des services supports (chap 12)

1.7. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent une partie importante (environ 61.79%) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent à un levier essentiel que la commune et son CCAS doivent étudier finement. Elles reflètent les moyens affectés à la réalisation des projets du CCAS et plus généralement à l'action du service public et à son efficacité.

Pour mémoire : et en ce sens la commune s'est dotée de Lignes Directrices de Gestion (LDG) arrêtées le 16 décembre 2020. Ces dernières permettant d'établir un cadre dans la gestion des ressources humaines, cadre voué à définir les orientations budgétaires de ce chapitre. Dans le contexte de transition qui s'impose à notre collectivité ces LDG sont, depuis 2024, retravaillées afin de prendre en compte l'évolution du service public. La réforme étalée sur 2 années s'achèvera en 2026.

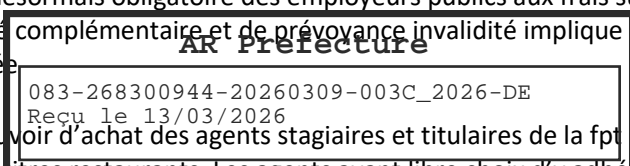
Ainsi le référentiel métier a donc été mis à jour, permettant d'abord de réformer le dispositif de l'IFSE lié, emportant pour l'année 2026 une hausse à effectifs constants de 3 100 €. Le CIA, ou complément indemnitaire annuel (prime constituant avec l'IFSE le dispositif RIFSEEP) étant pour sa part modifié à compter de 2026 dans son calcul mais pas dans son enveloppe maximum restant inchangée pour 2026 (à hauteur de 5 415 €).

Le dispositif des astreintes retravaillé en 2025 pour une prise en compte optimale des risques majeurs sur le territoire reste inchangé en 2026, son coût restant maintenu.

A noter que la commune et son CCAS se sont d'ores et déjà dotés d'un plan de formation pluriannuel visant à accompagner au plus près leurs agents et jeter ainsi les bases d'une gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) pertinente, fondatrice elle aussi des nouvelles LDG à venir.

Les autres facteurs à appréhender pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2026 :

- Les hausses de cotisations patronales, URSAAF et CNRACL implique une enveloppe supplémentaire de 3 800 €
- La participation désormais obligatoire des employeurs publics aux frais supportés par leurs agents en matière d'assurance santé complémentaire et de prévoyance invalidité implique une enveloppe supplémentaire de 800 € pour l'année
- En soutien au pouvoir d'achat des agents stagiaires et titulaires de la fpt la collectivité a décidé de maintenir sa participation aux titres restaurants. Les agents ayant libre choix d'y adhérer ou non pour l'année. Les évolutions de personnel font apparaître une dépense supplémentaire pour l'année de 650 €.



- Les dépenses liées aux concours réciproques entre la Commune et le CCAS (valorisation des services supports) seront pleinement intégrées dans le budget 2026, conformément à la convention établie (20 814.80€).

▪ **LA STRUCTURE DES EFFECTIFS**

Les effectifs se répartissent en effectifs titulaires.

Tableau: Les effectifs titulaires et contractuels au 31 décembre (agents rémunérés)

Années	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Titulaires (dont stagiaires)	3	3	3	4	4
Contractuels (nombre de contrats)	0				
Contractuels (en nombre d'équivalent temps plein)	0				

2 agents travaillent à temps plein et 2 agents travaillent à 90%.

A noter une balance entrées/ sorties 2026 neutre puisqu'aucun mouvement de personnel n'est prévu à ce jour.

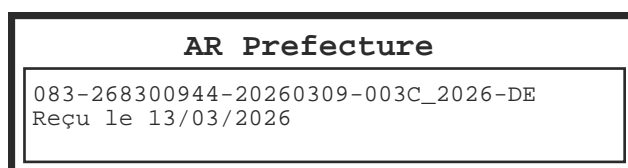
Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

Tableau N°7 : Evolution du montant du budget des heures supplémentaires 2022-2026 (64118)

Années	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Coût heures supplémentaires (budget prévisionnel)				1000	1500
Coût heures supplémentaires (réalisé)	1197.96	1017.01	434.07	686.69	

La hausse des heures supplémentaires réalisées en 2025 par rapport à 2024 s'explique par une hausse du nombre d'épisodes Canicules / Orange et/ou rouge nécessitant l'intervention des agents du CCAS dans le cadre du PCS. On notera également l'allongement de la période de veille (+15 jours en septembre).

Considérant le risque de répétition de ce scénario pour l'année 2026 et devant l'accroissement de la fréquence des évènements majeurs liés aux risques climatiques notamment, il est jugé opportun de reconduire la base de l'enveloppe à l'identique de l'année précédente, en y ajoutant la participation aux opérations électorales.



2) LES PERSPECTIVES DE DEPENSES :

	2022	2023	2024	2025	Budget 2025	Hypothèses 2026
Charges à caractère générale	49 306.45	51 733.65	51 636.60	70 608.45	78 295.73	78 901.96
Charges de personnel	116 690.07	121 489.54	142 076.98	191 641.90	196 138.07	203 595.88
Charges de gestion courante	35621.47	34 231.71	32 974.87	36 682.17	42 987.06	24 663.38
Opération d'ordre de transfert	3912.00	7508.69	8892.09	3058.08	11 824.00	8058.00
Dépenses de fonctionnement	225 603.00	234 001.01	251 649.46	328 843.55	329 244.86	315 219.22

La baisse des dépenses en 2026 s'explique par le transfert du financement de la Mission Locale, désormais assuré directement par la Commune. Par ailleurs, le résultat de fonctionnement reporté apparaît plus élevé en 2025, ce qui contribue également à ajuster à la baisse le montant de la subvention accordée au CCAS pour l'exercice suivant.

Recettes de fonctionnement

- La subvention accordée par la Commune ;
- Le tiers des produits de concessions et redevances funéraires encaissées par la Commune ;
- La subvention accordée par le Département du Var au titre de la constitution des demandes d'aide sociale et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie

	2022	2023	2024	2025	Hypothèse 2026
Subvention de la ville	153 290€	196 351€	224 636€	307 101.00	282 941.27

3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2026 :

La section d'investissement présente un solde largement excédentaire, issu des résultats de clôture des exercices précédents.

Pour permettre l'équilibre du budget 2026, les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à 87 607,47 €, réparties de la manière suivante :

- Travaux : 86 606,47 € (enveloppe prévisionnelle pour le futur projet global évoqué précédemment)
- Agencements : 1 000 €

